

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
lundi 16 décembre 2013, à 20h00
au bâtiment communal de Ferpicloz

Présidence : M. René Kolly (RK), Syndic
Procès-verbal : Mme Valérie Kolly (VK), Secrétaire

Nombre de citoyens actifs : 30 Majorité : 16 voix

Excusés : Mmes et MM. Jean-Pierre et Marie-Christine Righetti, Anne-Carole et Pierre Rudaz, Romain et Camille Monnard, Elisabeth Schmid, la famille Kolly, Huguette Derwey.

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes.

RK relève que cette Assemblée a été régulièrement convoquée par avis dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 49 du 6 décembre 2013, page 1990, ainsi que par une invitation personnelle à chaque citoyen.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, il déclare l'assemblée apte à délibérer.

Nomination d'un scrutateur. M. Kolly propose M. Monnard qui refuse. C'est donc M. Hermann Sciboz qui officiera.

RK signale à Hermann Sciboz, que Mme Valérie Kolly ne possède pas le droit de vote.

Les décisions se prendront à main levée.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 mai 2013

Le PV n'est pas lu. Il est directement soumis au vote.

Résultat du vote : le PV est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2014

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements (annexe 1 et 2)

Mme Rudaz-Fontana, responsable des finances, passe en revue tous les postes du budget de fonctionnement.

Pas de remarque de la part de l'assemblée.

Pour le budget d'investissements, Mme Rudaz-Fontana passe la parole aux Conseillers concernés.

a) Route, projet d'étude pour l'assainissement du carrefour de la carrosserie Horner CHF 12'000.--

C'est M. Bourquenoud qui présente le projet. Il s'agit de créer une présélection pour les véhicules venant depuis Marly et se rendant à Praroman. Le passage à piéton sera déplacé à la hauteur de l'habitation de M. Gillard, ce qui règlera le problème du manque de visibilité. Il sera complété par un îlot central. Les 2 arrêts de bus devront être réaménagés.

b) Eau potable

- prolongation d'une conduite dans le secteur de la Route du Tilleul CHF 19'000.--

M. Bourquenoud informe l'Assemblée que le réseau d'eau potable sera prolongé en direction des maisons Ruffieux et Raemy. Afin de se raccorder au GAME, ces deux propriétaires devraient faire passer leur conduite sous la route du Tilleul et sous le garage de Mme Clerc. Cette solution n'étant pas très plausible, le Conseil a retenu la variante qui prévoit la prolongation d'une conduite existante dans le champ propriété de la commune.

- raccordement du bâtiment communal au réseau du GAME CHF 15'000.--

Le bâtiment sera connecté dans le regard situé près de la Route de la Forêt. Il s'agit de construire le bout de conduite manquante.

- subvention pour les propriétaires se raccordant au GAME CHF 10'000.--

M. Bourquenoud fait remarquer qu'il s'agit d'une subvention de max. CHF 1'000.-- par installation, selon la décision de l'Assemblée de décembre 2011.

c) Aménagement du territoire

- création d'un cadastre souterrain informatisé CHF 6'000.-

Ce poste comporte les honoraires de Deltageo ainsi que ceux de M. Derwey, qui sera amené à collaborer.

- première étape de la révision du plan d'aménagement local
CHF 9'000.--

Il s'agit d'amorcer la première étape, les travaux sont confiés à Urbaplan. Le délai pour déposer un dossier est fixé au 31 décembre 2014. La commission d'urbanisme devra se réunir 3 fois.

M. Alfred Gillard revient sur l'aménagement du carrefour de la carrosserie. Il propose un feu clignotant pour avertir les automobilistes de la présence de piétons. Il pense que cela est indispensable. M. Bourquenoud lui répond que cette question sera réglée lors du projet d'étude. Lors d'une séance avec l'Etat, il avait également été envisagé de poser des feux ou de réduire la vitesse maximum autorisée.

M. Schmid estime que CHF 12'000.-- pour un projet d'étude (réaménagement du carrefour), cela reste cher.

Il aimerait savoir exactement ce qui va être entrepris lors de cette 1^{ère} étape de la révision du PAL ?

C'est M. Kolly qui lui répond. Nous devons adapter notre PAL à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions qui est entrée en vigueur il y a quelque temps. Il s'agit de savoir ce que l'on peut encore construire par rapport à notre indice de construction. Il rappelle que les plans sont évolutifs et qu'ils doivent être adaptés. Nous devons mettre en route cette première étape pour garder la main mise sur ce que l'on fait dans la commune. Si rien n'est entrepris, nous aurons les mains liées.

M. Schmid estime qu'il n'a pas eu de réponse à sa question : qu'est-ce qui devra être mis en œuvre précisément ?

M. Bourquenoud déclare « qu'il s'agit de savoir ce qu'on aura droit par rapport à cette nouvelle loi. » C'est donc un passage obligé pour mettre sous toit un nouveau PAL.

2.2 Rapport de la commission financière

RK passe la parole à M. Alain Brodard, Président de la commission financière.

En substance, les membres de la Commission proposent à l'Assemblée d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements tels que présentés.

2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

- Approbation du budget de fonctionnement :

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

- Approbation des investissements

a) projet d'étude pour l'assainissement du carrefour Horner

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

b) eau potable

- prolongation d'une conduite dans le secteur de la Route du Tilleul

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

- raccordement du bâtiment communal au réseau du GAME

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

- subvention pour les propriétaires se raccordant au GAME

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

c) aménagement du territoire

- création d'un cadastre souterrain informatisé

M. André Challande aimerait savoir si les installations des télécoms seront également incluses dans ce cadastre ? M. Bourquenoud lui répond par l'affirmative.

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

- première étape de la révision du PAL

Résultat du vote : approuvé par 29 oui, 1 abstention

3. Election d'un membre suppléant pour la commission financière

M. Kolly explique que Mme Jenny ayant intégré le Conseil communal, elle ne peut plus siéger au sein de la commission financière. Elle est remplacée par M. Piccot, actuel suppléant. Afin de palier à toute éventualité, le Conseil communal propose d'élire un nouveau membre suppléant, en la personne de M. Albert Maillard. M. Kolly demande si quelqu'un d'autre est intéressé ? Personne ne se manifeste. M. le Syndic passe au vote : qui est pour la nomination de M. Maillard au sein de la commission financière, en tant que suppléant ?

Résultat du vote : M. Maillard est élu à l'unanimité.

4. Divers

Le Conseil communal a demandé à l'entreprise Andrey d'épandre moins de sel lors du déneigement des routes.

La parole est donnée aux citoyens.

Mme Clotilde Sottas fait part de son inquiétude pour la sécurité des enfants à la route des Etangs. Elle voit passer tous les jours des usagers de la route qui ne respectent pas la limitation générale de la vitesse. Elle cite l'exemple d'un camion avec une remorque qui selon elle, représente un danger pour les petits cyclistes par exemple. Finalement elle demande ce que l'on pourrait mettre en œuvre afin d'éviter un accident ?

M. Schmid soutient les propos de Mme Sottas. Il cite comme exemple les tracteurs remorquant des machines de plus en plus large. Les TPF aussi circulent avec des véhicules assez encombrants. Pour M. Schmid la solution est de mettre une chicane supplémentaire à la route des Etangs. Il pense que c'est la meilleure façon de faire.

M. Kolly propose dans un premier temps, que des contrôles de la vitesse soient effectués.

M. Bourquenoud nous déclare que la police a été avisée et que cela est prévu.

M. Kolly souligne qu'avec la création de chicanes il y a des nuisances liées au bruit.

Finalement le Conseil prend note de cette remarque et en débattrait ultérieurement.

M. Gillard nous signale qu'il y a encore beaucoup de véhicules qui ne respectent pas l'interdiction de circuler au bout de la Route du Tilleul.

M. Bourquenoud lui confirme que nous sommes au courant et que des contrôles ont déjà été effectués par la police. Il précise que lui-même s'est retrouvé nez à nez avec un camion à cet endroit-là.

MM. Schmid et Gillard déclarent que le meilleur moyen pour mettre fin à ce danger est de fermer entièrement la sortie de la route du Tilleul.

Mme Catherine Marthe est également d'accord et propose qu'un vote consultatif soit fait auprès de la population.

M. Kolly déclare que ces réflexions seront intégrées dans l'aménagement du carrefour de la carrosserie. Le Conseil prend note de cette remarque et y répondra lors de la prochaine Assemblée.

Mme Clerc demande pourquoi on ne peut pas voter sur cette question maintenant ?

M. Kolly lui répond que cela n'est pas possible et que cela sera traité plus tard.

M. André Challande cite le sentier pédestre aménagé récemment à Arconciel. Il aimerait savoir si cela était possible d'un construire un chez nous ?

Cette question a déjà été étudiée par le Conseil lors de l'aménagement des routes forestières. On a demandé au responsable forestier d'établir un plan pour un sentier qui ferait le tour du Bois d'Amont. A noter qu'il y a beaucoup de propriétaires privés qui sont touchés par le tracé. M. Bourquenoud déclare qu'il va relancer le forestier à ce sujet et que la commune d'Ependes semble également intéressée.

M. Bourquenoud signale que la déchetterie restera fermée les 25 décembre et 1^{er} janvier prochains. Un chemin a été aménagé pour accéder « par en haut » à la benne pour les branches. Merci de l'utiliser. Il n'est pas très large et par conséquent pas accessible avec un véhicule.

Mme Geneviève Monnard demande la parole afin de prendre congé de notre Syndic. Au nom du Conseil communal elle remercie M. Kolly pour son travail et son engagement au sein de l'exécutif durant plus de 2 ans.

M. René Kolly expose les raisons de son départ : il pense qu'il y a trop de conflits d'intérêts entre ses affaires privées et les affaires de la commune. Il précise que ce sont les circonstances qui exigent son retrait du Conseil. Il tient à dire que cela n'est pas une question relationnelle au sein du Conseil qui l'oblige à anticiper la fin de la législature. M. Kolly remercie les citoyens pour la confiance témoignée et exprime tous ses meilleurs vœux à l'assistance.

A 21h00, le Syndic clôt l'Assemblée et invite tout le monde à partager une agape ainsi que le verre de l'amitié.

La Vice-Syndique

La secrétaire

Geneviève Monnard

Valérie Kolly

Annexe : résumé des budgets de fonctionnement et d'investissements